

## Lettre du Parti démocratique de l'indépendance au résident général sur l'avenir du Maroc (Casablanca, 30 mars 1953)

**Légende:** Le 30 mars 1953, Abdelkader Benjelloun, secrétaire par intérim du Parti démocratique de l'indépendance (PDI) adresse une lettre au général Augustin Guillaume, résident général de la République française au Maroc, dans laquelle il insiste sur les racines du fort sentiment national marocain, dénonce la répression des autorités françaises à l'encontre de nombreux Marocains et fustige les injustices du régime actuel de protectorat français sur le pays.

**Copyright:** (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

**Avertissement:** Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_du\\_parti\\_democratique\\_de\\_l\\_independance\\_au\\_resident\\_general\\_sur\\_l\\_avenir\\_du\\_maroc\\_casablanca\\_30\\_mars\\_1953-fr-e39897f5-4e4d-485e-a68a-e7a92b4d50b3.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_du_parti_democratique_de_l_independance_au_resident_general_sur_l_avenir_du_maroc_casablanca_30_mars_1953-fr-e39897f5-4e4d-485e-a68a-e7a92b4d50b3.html)



**Date de dernière mise à jour:** 01/03/2017

Casablanca, le 30 Mars 1953

A Monsieur le Général GUILLAUME  
Résident Général de la République  
Française au Maroc  
R A B A T.-

Monsieur le Résident Général,

En cette période grave pour les relations franco-marocaines où des centaines de patriotes Marocains, sont incarcérés condamnés ou déportés, où des milliers d'autres vivent sous la menace d'un même sort et où l'interdiction de toutes les publications des partis nationaux nous empêchent de faire entendre notre voix,

Le Parti Démocrate de l'Indépendance saisit l'occasion du 41<sup>ème</sup> anniversaire de la signature du Traité du 30 Mars 1912, pour rappeler à la France, représentée en votre personne, l'inéluctable existence du sentiment national marocain.

Ce sentiment vit dans le coeur de chaque marocain, de la plaine ou de la montagne, car il est fondé sur une riche histoire de treize siècles d'indépendance. Et quarante et une années de Protectorat français n'ont pas entamé cette conscience nationale.

Si nous recherchons, objectivement la cause de l'accentuation actuelle de ce sentiment national, nous la trouverons dans la déviation qu'a subi, dans son application, le Traité du 30 Mars 1912.

Le Maréchal Lyautey dont tous les successeurs se sont réclamés, n'a-t-il pas, dans son rapport du 18 Novembre 1920 affirmé que " ce qui domine et caractérise cette conception( le Protectorat) c'est la formule contrôle opposée à la formule administration directe"

Or par son intervention directe dans les affaires musulmanes, civiles et religieuses, l'administration française de ce pays a déterminé l'écroulement des anciennes formes de vie, sans leur avoir substitué des cadres nouveaux. Pour subsister sans le concours et la participation des représentants capables et qualifiés du peuple marocain, cette administration se trouve amenée à recourir à des moyens de force

.. /

et à un régime d'arbitraire.

De ce fait, tout marocain vit dans un état d'insécurité pour sa personne et pour ses biens.

Il peut, à tous moments, être arrêté, emprisonné, jugé ou ne pas l'être, déporté ou condamné, sans les plus élémentaires garanties de droit.

Les Tribunaux Chérifiens, par leur diversité de fonctionnement, l'absence de codes, l'incompétence des juges qui les composent, sont sous la dépendance évidente des Français: contrôleurs ou commissaires du gouvernement. Ces derniers cumulent tous les pouvoirs, recourent aux moyens repressifs pour juguler toute manifestation qui leur semble contraire à leur prestige personnel, assimilé à tort à celui de la France.

D'autre part, l'application, par les Tribunaux militaires au Marocains, de l'article 80 du Code pénal français, perpétue dans ce pays, l'état de siège qui est injustifiable dans les temps de paix où nous vivons.

Le paysan marocain est imposé lourdement par le tertib, alors que le colon européen bénéficie d'exonérations fiscales. Le paysan marocain subit les expropriations de ses terres, alors que le colon étranger profite d'aides multiples gouvernementales pour l'acquisition et l'exploitation des terres. Ce sont ces masses paysannes déracinées qui viennent grossir le "sous prolétariat" des bidonvilles.

L'ouvrier marocain est dépourvu de toute protection professionnelle. Il est livré aux exigences d'un patronnat qu'aucune considération d'ordre morale ou législative ne retient.

Les salaires sont si peu en rapport avec le coût de la vie que l'ouvrier vit dans un état perpétuel de sous alimentation et de misère.

L'insuffisance des scolarisations (140.000 sur 1.800.000 enfants) ne donne aucun espoir de voir s'améliorer la condition des masses populaires.

° °

Le Parti Démocrate de l'Indépendance dont les principes et les idées réalistes sont connus, se défend de sous-estimer les réalisations nombreuses et brillantes qui ont été exécutées dans ce pays, sous la direction de la France. Il n'est donc nullement question d'amoindrir cette oeuvre. Cependant, la situation actuelle évolue complètement en dehors de ces données.

L'al. b. : Car c'est en vain que l'on voudrait opposer à des aspirations d'ordre moral et spirituel, des réalisations matérielles.

Il n'est pas possible, alors que le mal dont nous souffrons est si profond, d'essayer d'y remédier par des réformes partielles, municipales ou autres.

Avant toute chose, il faut rendre au Marocain le sentiment de sa dignité humaine qui est, aujourd'hui écrasée par un régime d'arbitraire administratif, économique et policier. Rien ne sert de mettre un bulletin de vote entre ses mains, alors qu'il lui est impossible de défendre ses droits les plus élémentaires à la sauvegarde de sa personne et de ses biens.

Le problème marocain doit être résolu dans son ensemble et selon un plan susceptible de satisfaire aux aspirations du peuple marocain sur les bases d'une monarchie constitutionnelle démocratique, ainsi que l'a prônée S.M. le Sultan Sidi Mohamed dans son dernier discours du trône.

o  
o

Le mal dont nous souffrons est tellement profond que le Marocain a perdu, aujourd'hui, toute confiance dans les représentants de la France au Maroc.  
Le Traité de Fès dont nous rappelons aujourd'hui l'anniversaire, a été, pendant quarante et un ans, systématiquement violé par eux. Nous citerons encore ici ces paroles clairvoyantes du Maréchal Lyautey dans le rapport indiqué plus haut: " Il serait inexcusable de s'endormir au Maroc et d'imaginer qu'on pourra longtemps éviter le contrecoup des événements. Le meilleur palliatif est d'y fournir le plus tôt possible à l'élite marocaine les moyens d'évoluer dans sa norme en donnant à temps satisfaction à ses aspirations inévitables, en remplissant auprès d'elle, dans toute son ampleur, le rôle d'un tuteur, d'un grand frère bienfaisant, auquel elle ait intérêt à rester liée, et en bénéficiant ainsi de l'avantage d'avoir affaire ici non pas à de la poussière, mais à une nation dont l'émancipation se fera sous notre tutel, sous notre direction, à notre profit, alors que ce serait une si périlleuse illu-  
.. /

sion d'imaginer que nous la tiendrons indéfiniment en main avec notre mince et fragile pellicule d'occupation."

La pensée du Maréchal Lyautey a été trahie au profit d'intérêts particuliers et au détriment des intérêts marocains et de ceux de la France. Cependant, le Maréchal avait raison: le Maroc est une nation.

Par ses enfants qui sont en prison, par ceux qui sont à l'étranger, le rideau de fer s'étant abattu entre eux et leur patrie,- par ceux qui sont en liberté précaire et provisoire,- le Maroc affirme, en cette journée de deuil national, sa volonté de recouvrer sa souveraineté effective.

Ce n'est que lorsqu'une entente de principe sur cette base aura été prise, que le peuple marocain pourra prendre en considération les lions futurs qui en découleront. Car, avec le démocrate américain Adlai Stevenson nous pensons qu':

"une association véritable est fondée sur la consultation et la persuasion. Il n'y a pas de place dans celle-ci pour la trique et pour l'ultimatum".

Si donc, un jour le Maroc aura à se prononcer sur les liens d'amitié qui l'attacheront, dans l'avenir, à la France, ses engagements n'auront de valeur qu'en tant que cette détermination aura été prise à égalité de droits. Toute coercition en annulera de ce fait, même la validité.

Mais pour créer le climat propice à une future entente, le Parti Démocrate de l'Indépendance à l'honneur de proposer, pour l'immédiat, les mesures suivantes

- 1°- Abolition de l'état de siège
- 2°- libération et amnistie des détenus et des condamnés politiques,
- 3°- Levée de la censure édictée contre la presse et les imprimeries des Partis Nationaux Marocains
- 4°- Liberté de réunion, d'association et de circulation,
- 5°- constitution d'un gouvernement de négociations qui entrerait en pourparlers avec le Gouvernement français en vue de la conclusion d'un traité

.. /

d'amitié et d'alliance, sur la base des principes des Nations Unies et de la Charte des Droits de l'Homme et de la sauvegarde des droits légitimes des ressortissants français au Maroc.

En conclusion, le Parti Démocrate de l'Indépendance affirme une fois de plus sa conviction qu'un régime démocratique dans un Maroc Moderne indépendant, assurant la liberté de croyance et d'opinion à tous ses habitants, est le seul garant pour la sauvegarde des droits de la France et le seul moyen d'arriver à une coopération stable et harmonieuse, entre tous les habitants de notre pays.

Veillez agréer, Monsieur le Résident Général, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Parti Démocrate de l'Indépendance:

ABDELKADER BENJELLOUN  
Secrétaire Général par intérim.